

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 13 avril 2018

Nombre de Conseillers  
En exercice : 10  
Présents : 8  
Votants : 8

**L'an deux mil dix-huit,**

**Le 13 avril,**

Le Conseil Municipal de la Commune de BEON, dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 5 avril 2018

**Présents** : les membres du Conseil Municipal

**Absents excusés** : Hugues ROSSET ; Julien BOIS

**Pouvoirs** : Aucun

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le vote du plan de financement pour les travaux de réfection du chemin d'accès au captage de la source de BEON. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

**Approbation du Compte de Gestion budget annexe Lotissement du Clusy 2017**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget « Lotissement du Clusy » est inactif depuis le 31 décembre 2013. A la demande de la Trésorerie de BELLEY, il convient d'approuver le compte de gestion, des écritures internes restant à solder. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion 2017 du budget annexe Lotissement du Clusy dressé par Monsieur le Trésorier de BELLEY.

**Approbation du Compte de Gestion budget annexe photovoltaïque 2017**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion 2017 du budget annexe Photovoltaïque dressé par Monsieur le Trésorier de BELLEY.

**Approbation du compte administratif photovoltaïque 2017**

Le Maire, après avoir présenté au conseil municipal, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice, présente les résultats du compte administratif photovoltaïque 2017 résumé comme suit :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	1 370.52 €			6 838.52 €	1 370.52 €	6 838.52 €
Opérations exercice	8 117.68 €	4 839.27 €	4 951.30 €	16 103.63 €	13 068.98 €	20 942.90 €
Résultat de l'exercice	3 278.41 €			11 152.33 €		7 873.92 €
Résultat de clôture	4 648.93 €			17 990.85 €		13 341.92 €
Restes à réaliser						
Résultats cumulés	4 648.93 €			17 990.85 €	4 648.93 €	17 990.85 €
Résultats définitifs	4 648.93 €			17 990.85 €		13 341.92 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle de réunion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Photovoltaïque tel que présenté ci-dessus. Ce Compte Administratif est en parfaite concordance avec le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier de BELLEY.

#### Affectation du résultat de fonctionnement 2017 budget annexe photovoltaïque

Le Conseil Municipal, après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 8543.79 € et un déficit d'investissement de 1370.52 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

cpte 1068 recette investissement (couverture du déficit d'investissement)	4 648.93 €
cpte 002 recette fonctionnement (solde du résultat de fonctionnement reporté)	13 341.92 €

#### Vote du budget annexe Photovoltaïque 2018

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2018, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	22 262.92 €
Section d'INVESTISSEMENT	15 746.27 €

Le Conseil Municipal approuve le Budget Photovoltaïque 2018 à l'unanimité des membres présents.

#### Approbation du Compte de Gestion budget annexe Eau-Assainissement 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2017 du budget annexe Eau-Assainissement dressé par Monsieur le Trésorier de BELLEY.

#### Approbation du compte administratif Eau-Assainissement 2017

Le Maire, après avoir présenté au conseil municipal, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice, présente les résultats du compte administratif Eau-Assainissement 2017 résumé comme suit :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		155 713.90 €		34 370.18 €	0.00 €	190 084.08 €
Opérations exercice	24 853.18 €	35 087.81 €	83 286.19 €	85 712.78 €	108 139.37 €	120 800.59 €
Résultat de l'exercice		10 234.63 €		2 426.59 €		12 661.22 €
Résultat de clôture		165 948.53 €		36 796.77 €		202 745.30 €
Restes à réaliser						

Résultats cumulés		165 948.53 €		36 796.77 €		202 745.30 €
Résultats définitifs		165 948.53 €		36 796.77 €		202 745.30 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle de réunion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Eau-Assainissement tel que présenté ci-dessus. Ce Compte Administratif est en parfaite concordance avec le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier de BELLEY.

#### Affectation du résultat de fonctionnement 2017 budget Eau-Assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 36 796.77 € et un excédent d'investissement de 165 948.53 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

cpte 002 recette fonctionnement (solde du résultat de fonctionnement reporté)	36 796.77€
--	------------

#### Participation du budget Eau-Assainissement au budget général

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de budgéter la somme de 6000 € au compte 621 du budget de l'eau et assainissement et au compte 70878 du budget général.

Il précise que cette somme correspond aux charges de salaire des employés de la Commune pour leur activité concernant le budget de l'eau et l'assainissement :

Travaux sur les réseaux et la station de pompage  
 Entretien de la station d'épuration et des stations de relevage  
 Relevé des compteurs  
 Etablissement du rôle et de la facturation  
 Etablissement du budget, des titres et des mandats  
 Elaboration des diverses délibérations etc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, appelé à se prononcer, approuve la proposition et dit que la somme forfaitaire de 6000 € sera mandatée au compte 621 du budget de l'eau et encaissée au compte 70878 du budget général.

Monsieur le Maire précise que l'encaissement de 6000 € prévu au compte 70878 pour l'année 2017 n'a pas été enregistré. Il convient donc de prévoir 12 000 € au compte 70878 au budget 2018 pour régulariser. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### Vote du budget annexe Eau-Assainissement 2018

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2018, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	113 960.00 €
Section d'INVESTISSEMENT	227 285.53 €

Le Conseil Municipal approuve le Budget Eau-Assainissement à l'unanimité des membres présents.

### Approbation du Compte de Gestion budget Commune 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit approuve le compte de gestion 2017 du budget général dressé par Monsieur le Trésorier de BELLEY.

### Approbation du compte administratif Commune 2017

Le Maire, après avoir présenté au conseil municipal, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice, présente les résultats du compte administratif Commune 2017 résumé comme suit :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Résultats reportés		28 383.78 €		239 220.87 €		267 604.65 €
Opérations exercice	79 228.65 €	29 815.34 €	290 589.45 €	404 877.18 €	369 818.10 €	434 692.52 €
Résultat de l'exercice	49 413.31 €			114 287.73 €		64 874.42 €
Résultat de clôture	21 029.53 €			353 508.60 €		332 479.07 €
Restes à réaliser	9 002.00 €				9 002.00 €	
Résultats cumulés	30 031.53 €			353 508.60 €	30 031.53 €	353 508.60 €
Résultats définitifs	30 031.53 €			353 508.60 €		323 477.07 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle de réunion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2017 du budget Commune tel que présenté ci-dessus. Ce Compte Administratif est en parfaite concordance avec le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier de BELLEY.

### Affectation du résultat de fonctionnement 2017 budget Commune

Le Conseil Municipal, après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 353 508.60 € et un déficit d'investissement de 30 031.53 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

cpte 1068 recette investissement (couverture du déficit d'investissement)	<b>30 031.53 €</b>
cpte 002 recette fonctionnement (solde du résultat de fonctionnement reporté)	<b>323 477.07 €</b>

### Fixation des taux d'imposition 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'état 1259 notifié par la direction des services fiscaux prévoit les produits à taux constants des 4 taxes communales comme suit :

	Bases prévisionnelles notifiées 2018	Taux 2018 proposés	Produits à taux constants
Taxe Habitation	731 700	10.41 %	76 170
Foncier Bâti	611 600	11.64 %	71 190
Foncier Non Bâti	4 400	43.59 %	1 918

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'état de notification des taux des taxes directes locales, prend acte de l'avis de la commission des finances, réunie le 10 avril 2018, de ne pas augmenter les taux pour 2018. Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité des membres présents,

- . adopte les trois taux d'imposition comme indiqué ci-dessus.
- . fixe à 10.41 % le taux de Taxe Habitation.
- . fixe à 11.64 % le taux de Taxe Foncière Bâti.
- . fixe à 43.59 % le taux de Taxe Foncière Non Bâti.

#### Vote du budget Commune 2018

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2018, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	716 345.07 €
Section d'INVESTISSEMENT	221 816.53 €

Le Conseil Municipal approuve le Budget Commune à l'unanimité des membres présents.

#### Travaux pour la réfection du chemin d'accès au captage de la source de BEON

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer des travaux de réfection du chemin d'accès au captage de la source de BEON, afin de le sécuriser. En effet, suite à de nombreuses intempéries, ce chemin a été fortement endommagé et il est aujourd'hui difficile d'accéder au réservoir d'eau potable pour sa surveillance ou en cas de problème.

Avec l'accord des propriétaires concernés, et afin de réduire les coûts, l'Entreprise en charge des travaux pourrait utiliser les matériaux (pierres...) qui sont à sa disposition sur le terrain.

Monsieur le Maire indique que selon le devis établi par l'Entreprise AGRIS-DEFIS (01260 SUTRIEU) le coût des travaux s'élèverait à la somme de 11 772.00 € HT soit 14 126.40 € TTC.

Monsieur le Maire propose, si le Conseil Municipal approuve ce projet, de solliciter une subvention auprès de la Région, au titre du « Plan Ruralité 2018 ».

Le plan de financement serait alors le suivant :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Coût des travaux	11 772.00	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	4 708.20
		autofinancement	7 063.80
TOTAL	11 772.00	TOTAL	11 772.00

Les travaux s'étaleraient sur une dizaine de jours avec l'aide d'un agent communal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, appelé à se prononcer, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet de réfection du chemin d'accès au captage de la source de BEON.
- Autorise Monsieur le Maire à demander l'accord des propriétaires pour utilisation des matériaux présents sur leur terrain.
- Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 4 708.20 € auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre du « Plan Ruralité 2018 ».

#### Informations et questions diverses

- 1) Monsieur Marc Méo propose l'installation d'un défibrillateur au Stade (salle LEON PONNET ou avant-toit Club Sportif) et d'un point lumineux à l'Abribus de la Chartreuse. La discussion est reportée au prochain Conseil.
- 2) Délibération est prise pour accepter un chèque de GROUPAMA de 263.09 € pour le remboursement d'une bouilloire et la réparation d'une fenêtre cassée lors du dernier cambriolage à la Salle LEON PONNET.
- 3) Monsieur le Maire informe les conseillers que la Gendarmerie de CULOZ voudrait mettre en place le dispositif « participation citoyenne » sur la Commune de BEON (solidarité de voisinage, surveillance etc...). Ce dispositif consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement. Monsieur le Maire propose qu'une réunion des membres du Conseil Municipal soit organisée avec un représentant de la gendarmerie pour présentation de ce dispositif. Une réunion publique d'information sera ensuite organisée.

Fin de la séance : 00 h 30

